

RESOLU, Que le Conseil s'ajourne maintenant à demain, à une heure, et que l'heure de la réunion pour la dépêche des affaires, sera dorénavant à la même heure, chaque jour.

Le Président a alors déclaré, que le Conseil étoit ajourné jusqu'à demain, à une heure, P. M.

## JEUDI, 19<sup>e</sup> AVRIL, 1838.

### PRESENTS.

L'Honble. M. *Cuthbert*, Président.

MM. *Pothier*,

*Stuart*,

*M' Gill*,

*Joliette*,

*De Rocheblave*,

*Neilson*,

*Gerrard*,

*Quesnel*,

*Christie*,

*Walker*,

*Faribault*,

*Molson*,

*Mayrand*,

*Knowlton*, et

*Penn*.

### PRIERES.

Le Conseil a procédé à prendre en considération les Règles et Règlements qui lui ont été soumis hier.

La première et la seconde de ces Règles ayant été lues, elles ont été agréés.

La troisième Règle ayant été lue, il a été

ORDONNE, Qu'après le mot "Gouverneur" dans la dite Règle, les mots suivans soient ajoutés : "ou en son absence, le Membre siégeant au Fauteuil."

La troisième Règle, telle qu'amendée, a été alors agréée.